

FICHE D'INSCRIPTION TCMS SKI & MONTAGNE

Séjour ski alpin ST FRANCOIS LONGCHAMPS du 12 au 19 mars 2022

Les cases bleutées sont à compléter – **Ne pas oublier de remplir votre fiche d'adhésion**

NOM : Prénom :

Email :

Personne à contacter par les organisateurs en cas de nécessité lors du séjour :

Nom Prénom : Téléphone(s) :

Assurance obligatoire Je déclare être assuré(e) pour la pratique du ski

Dans le cas où l'assurance n'est pas active à l'inscription, ces informations seront à donner au plus tard au paiement du solde

Compagnie d'assurance : Tél. assistance 24h/24 :

N° (sociétaire ou police d'assurance) :

Signature :

Faites vos comptes :

Adhésion saisonnière à la section TCMS Ski & Montagne obligatoire :

Report du montant de votre fiche d'adhésion⁽¹⁾ €

Tarif séjour : 560€ à régler à l'inscription (Si paiement par chèque, faire 2 chèques : + €

1 chèque « Adhésion » et 1 chèque « Séjour ». Ils seront encaissés le 20/01/2022. Si paiement + €

par CB ou Virement, les 560€ ne seront à payer qu'entre le 10 et le 20 janvier 2022) + €

Paiement⁽²⁾ par : Chèque CB via site Virement **MONTANT** €

(1) Si adhésion déjà payée, indiquez pour quel séjour ou motif :

(2) L'inscription est validée à l'encaissement du **MONTANT**

Les assurances FFS et FFME sont à demander et à régler à :

Jean Robert BORREDON (FFS) ou Stéphane LESTAGE (FFME)

Nota : Les inscriptions se feront dans l'ordre de réception des fiches avec règlement (fiche inscription séjour et fiche adhésion à la section)

Si vous souhaitez utiliser le paiement en ligne (CB ou virement), assurez-vous avant auprès de Nathalie QUINTANA qu'il reste de la place afin de ne pas devoir vous rembourser si le séjour est complet

Cette fiche est à envoyer à : Nathalie QUINTANA - 25 chemin sur Cal 81290 VIVIERS LES MONTAGNES

Tél : 06 76 51 45 60 Email : natjess@wanadoo.fr

Le club ne prend pas d'assurance annulation. En cas d'annulation du séjour par le participant, le remboursement ne sera possible qu'en fonction des frais engagés par la section auprès du prestataire. Le paiement par CB peut vous assurer (se renseigner auprès de sa banque).

COVID : Dans les conditions actuelles le PASS Sanitaire est obligatoire